



**Val-d'Or**

**AVIS PUBLIC  
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2018-47**

**AVIS** est donné que le conseil de ville, lors de sa séance tenue le lundi 17 septembre 2018, a adopté le premier projet de règlement 2018-47, amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement dans la zone 907-Rec la classe d'usages 749 *Autres activités récréatives*, et d'ajouter de nouvelles dispositions relatives aux constructions dérogatoires.

L'objet de ce règlement vise à :


- Remplacer l'usage de camping sauvage et pique-nique spécifiquement autorisé dans la zone 907-Rec (secteur de la Forêt récréative) par l'usage de camping avec fourniture en électricité et en aqueduc;
- Autoriser le remplacement, à certaines conditions, d'un escalier extérieur dérogatoire donnant accès au 2<sup>e</sup> étage, pouvant empiéter jusqu'à 5 mètres en cour arrière;
- Prévoir que les constructions complémentaires à un usage principal du groupe Habitation protégé par droits acquis puissent être réalisées à certaines conditions;

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le conseil de ville tiendra une assemblée de consultation publique à l'égard de ce projet de règlement le mardi 2 octobre 2018, à compter de 20 h, dans la salle réservée aux délibérations du conseil de ville, située au 855 de la 2<sup>e</sup> Avenue à Val-d'Or. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption; il entendra les personnes et les organismes désirant s'exprimer.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, 855, 2<sup>e</sup> Avenue à Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

**DONNÉ à Val-d'Or, le 19 septembre 2018.**

  
**Me ANNIE LAFOND, notaire**  
**Greffière**